



- **Budget primitif 2023**

- ✓ **Recettes de fonctionnement**

La principale remarque que nous formulons sur l'évaluation des recettes est l'importante sous-évaluation des recettes de la **fiscalité locale** (voir plus bas et notre [tribune précédente](#)) qui, de fait, donne une image « pessimiste » du budget 2023.

- ✓ **Dépenses de fonctionnement**

Nous avons regretté que le budget du **CCAS** ne soit en augmentation que de **3%**, soit nettement moins que l'inflation, alors qu'il est probable que l'aggravation du contexte économique, et notamment de la précarité énergétique, amènera un nombre croissant de foyers à faire appel à l'aide du CCAS. Le Maire nous a répondu que s'il le fallait, le budget du CCAS serait augmenté, celui-ci n'ayant jamais refusé d'aider des personnes en difficulté.

- ✓ **Les investissements** (pour plus de détails, voir [notre note ici](#))

Nous avons apprécié de disposer désormais d'une meilleure vision des engagements pluriannuels, avec des « **programmes pluriannuels d'investissements (PPI)** » et des opérations (**Centre technique municipal, Pôle culturel**) faisant l'objet d'autorisations de programme et de crédits de paiement (**AP/CP**), représentant de l'ordre du quart des investissements de la période 2023-2026.

Mais notre question majeure reste **l'OAP Pradeaux -Gare, avec la nouvelle gare**, pour laquelle nous ne disposons à ce jour **d'aucune estimation des coûts totaux** ni du **reste à charge de la commune**, alors que les travaux ont été **déclarés d'utilité publique en Octobre dernier**, et que cet aménagement a été présenté comme l'investissement structurant majeur pour les 50 ans à venir !!! Inadmissible et scandaleux.

- **Fiscalité locale, et tarifs de services publics locaux** (voir aussi notre [dernière tribune](#))

- ✓ En **2021**, le produit des impôts locaux directs a été de **12,39 M€**. Même si le taux voté par la commune est inchangé, le produit de la taxe foncière, et les impôts payés par les contribuables, augmentent « mécaniquement » comme les **bases** d'évaluation des biens, le taux de revalorisation des bases étant fixé nationalement chaque année par le Parlement. Le conseil municipal n'a jamais été informé du taux appliqué en 2022, mais nous savons que celui-ci a été de **3,4 %**. La loi de Finances qui vient d'être votée établit la revalorisation à **7,1 %** en 2023. De telles hausses cumulées sur 2 ans ne s'étaient pas produites depuis plus de 30 ans. (cf. [l'article](#) très intéressant de la « *Gazette des Communes* »). Nous avons redit que le fait de ne pas tenir compte de la revalorisation générale des **bases** des taxes foncières, donne une image faussée, pessimiste, des recettes de la commune. Le Maire nous répond qu'il préfère voter les budgets primitifs (BP) en Décembre, avant de connaître les revalorisations des bases, pour pouvoir commencer les travaux au 1^{er} trimestre. De nombreuses communes bouclent leur « compte administratif (CA) » au 1^{er} trimestre pour voter leur BP avant la fin Mars en disposant à la fois du CA de l'année précédente et des taux de revalorisation des bases...

- ✓ Le conseil était amené à voter les [tarifs des services publics locaux](#). Ceux-ci faisant l'objet de hausses en Euros, arrondies, le résultat est que divers tarifs augmentent plus que l'inflation. C'est en particulier le cas du prix payé par les **enfants** pour la **cantine scolaire (+ 10,3 %)**, alors que le prix payé par les enseignants augmente de **7,1 %** ! Nous avons voté contre (cf [article Var Matin](#)) et demandé que cette hausse soit limitée, en particulier pour les tranches à faibles revenus. En effet ces services sont essentiels à la protection sociale et constituent un réel « bouclier social » assurant de fait des revenus de transfert et de solidarité d'autant plus importants et nécessaires que les revenus sont faibles.

- ✓ Nous avons aussi demandé la **gratuité de la médiathèque** pour tous, et pas seulement pour les enfant et étudiants.

- **Nous n'avons rien contre le football...mais nous nous sommes abstenus sur l'aide au club de « foot »**

Le conseil municipal votait sur les aides aux associations (**125,4 k€**), dont **40 k€** pour l'Association sportive saint-cyrienne (ASSC-foot), soit **32%** du total des aides. Comme c'est la loi, cette aide dépassant 23 k€, une convention doit être établie entre la commune et l'association, et un projet de convention était soumis au conseil.

Cette convention fixe des objectifs précis, et prévoit que l'association remette un compte rendu d'activité. Or le Conseil n'a jamais vu un tel compte-rendu, que nous réclamons chaque année ; nous nous sommes donc abstenus. Il est inutile d'approuver des conventions jamais respectées ! On nous a promis que l'an prochain il y en aurait un ...

- **Patinoire : un superbe exemple de sobriété énergétique !!!**

En fin de réunion du Conseil, nous avons interpellé le Maire sur la patinoire. Dans une période où le gouvernement exhorte vivement les concitoyens à la sobriété énergétique, nous considérons que la commune devrait donner l'exemple.

S'il est vrai que la patinoire attire enfants et ados, l'occasion était donnée de faire preuve de pédagogie...